LA PROTECTION ACCORDEE AUX DEFENSEURS DANS LE CADRE DE L'UNION AFRICAINE (UA)

Résolution sur la nomination du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique, adoptée par l'Assemblée générale, réunie en sa $38^{\rm ème}$ Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 21 novembre au 5 décembre 2005

L'Assemblée générale,

Rappelant son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique au titre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Consciente du fait que dans la Déclaration et le Plan d'Action de Grand Baie (Maurice) l'Organisation de l'Unité Africaine (Union Africaine) a demandé aux Etats membres de "prendre les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique";

Réaffirmant l'importance du respect des objectifs et des principes de la Charte Africaine pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

Réaffirmant l'engagement de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans la promotion et la protection des droits des défenseurs des droits de l'homme ;

Reconnaissant l'importante contribution des défenseurs des droits de l'homme dans la promotion des droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit en Afrique ;

Rappelant la Résolution prise lors de la 35e session ordinaire qui a eu lieu du 21 mai au 4 juin 2004 à Banjul, Gambie par laquelle la Commission Africaine a désigné la Rapporteure Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique;

Considérant que le mandat de Mme Jainaba Johm en tant que Membre de la Commission Africaine et Rapporteur Spéciale est arrivé à expiration le 21 novembre 2005 ;

Appréciant le travail accompli par Mme Jainaba Johm en tant que Rapporteur Spéciale ;

Soulignant l'importance du travail effectué par la Rapporteur Spéciale eu égard à la recherche de solutions aux problèmes découlant de la protection des défenseurs de droits de l'homme en particulier ;

Décide de nommer la Commissaire Reine Alapini-Gansou, Rapporteure Spéciale sur les Défenseurs des Droits de l'Homme en Afrique pour une période de deux ans, à compter du 5 décembre 2005.